

1. Objectifs du document

Ce document a pour but de définir les critères de non-admission au sein de la Résidence l'Émeraude.

2. Situations de non-admission/réorientation

Afin de garantir la sécurité de ses clients et une prise en charge optimale, la Résidence l'Émeraude se réserve le droit de refuser une admission / de réorienter les clients dans les cas suivants :

1. Menace à la sécurité du client et/ou à celle des soignants et des autres résidents
2. Besoins en soins en dehors des horaires d'intervention (7h30-20h30)
3. Après évaluation par la Résidence l'Émeraude, besoins en soins toutes catégories confondues excédant 50 heures par mois (sous réserve de l'acceptation par votre caisse-maladie)
4. Refus de contracter le forfait de base obligatoire